

Compte-rendu du CSA ministériel du 5 mai 2026

Sommaire :

- Déclaration de la FNEC FP-FO
- Point pour avis : Projet de plan national de formation 2026-2027 (PNF) (DGRH D)
- Points pour information :
 - Bilan 2025 des lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines (LDGS)
 - Point d'étape sur la réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants (FIE)

A retenir :

- Au sujet des 6 milliards de coupes budgétaires supplémentaires pour alimenter le budget de guerre, le ministère a répondu n'avoir aucune information sur les conséquences dans l'éducation nationale
- **Grilles de revalorisation des AED.** Le ministère a confirmé avoir annoncé aux académies qu'il ne donnerait aucune ressource pour les revalorisations des AED, même pour les académies où ces grilles ont été actées en CSA. Le décret n° 2022-1140 du 9 août 2023 qui instaure l'accès à un CDI pour les AED ayant atteint 6 ans de CDD ne permet déjà une revalorisation qu'au bout de 9 ans et même cette condition indigne n'est pas respectée. La FNEC FP-FO rappelle sa revendication d'une grille nationale.

Déclaration de la FNEC FP-FO au CSA MEN du 5 mai 2026

Face au budget qui supprime près de 4000 postes d'enseignants et asphyxie l'École, les personnels, les parents et les jeunes se mobilisent depuis des semaines contre les suppressions d'heures et les fermetures de classes.

Pour le gouvernement Macron-Lecornu, la priorité ne va pas à l'École publique, pas plus qu'elle ne va à l'Hôpital et aux services publics indispensables à la population.

Le Budget de la défense a doublé en 10 ans. Mais cela ne suffit pas pour le président Macron et pour le complexe militaro-industriel.

C'est pourquoi le projet d'actualisation de la loi de programmation militaire qui arrive à l'assemblée nationale prévoit une rallonge de 36 milliards d'euros pour les dépenses d'armement qui porte l'objectif de ces dernières à 76,3 milliards en 2030 contre 57,1 en 2026...

L'histoire nous l'enseigne : l'économie de guerre débouche toujours sur la guerre.

Face à un développement de la marche à la guerre à l'échelle internationale, la FNEC FP-FO participe à toutes les initiatives pour obtenir un cessez-le feu immédiat, l'arrêt des livraisons d'armes, et l'arrêt de la participation du gouvernement Macron-Lecornu à cette folie meurtrière.

Le projet de loi de programmation militaire s'accompagne de mesures visant à développer la militarisation de la société :

- transformation de la journée défense et citoyenneté en « journée de mobilisation », en lien avec le nouveau service militaire...
- création d'un nouveau régime d'exception avec « l'état d'alerte de sécurité nationale »

Ne soyons pas naïfs : c'est un basculement ! La critique des choix militaires, budgétaires ou géopolitiques sera présentée comme irresponsable, voire passible, en temps de conflit, de « haute trahison ».

On connaît déjà la criminalisation de tous ceux qui critiquent la politique de l'Etat génocidaire d'Israël... et le sinistre projet de la députée Yadan.

La propagande belliciste bat son plein jusque dans les écoles notamment avec la multiplication de partenariats avec l'armée : les classes de défense, le projet d'un enseignement à la défense, l'intervention de sergents recruteurs dans les lycées au moment des vœux sur la plateforme Parcoursup... pour présenter les divers avantages pour les « volontaires » du service militaire : un quart d'année universitaire en cadeau et un examen plus favorable du dossier sur Parcoursup pour les engagés du SNV, « bonus » sur les notes pour ceux qui accepteront d'être réservistes...

L'augmentation des budgets militaires et les budgets de guerre s'opposent frontalement à la satisfaction des revendications et à la préservation des services publics.

La FNEC FP-FO réaffirme son exigence de retrait de la loi de programmation militaire et des budgets de guerre ! De l'argent pour l'école et l'hôpital, pas pour les rafales !

Au lieu de répondre à leurs légitimes revendications, le ministre de l'Education nationale annonce une expérimentation dans 18 départements pour accélérer les fermetures d'écoles d'ici 2030.

Cette annonce fait suite au premier atelier « prospectif » concernant la « baisse démographique et l'anticipation des évolutions de l'offre scolaire » auquel la FNEC FP-FO a refusé de participer et dont elle a proposé le boycott aux autres organisations syndicales.

Pour FO, baisse démographique ou pas, l'urgence est de baisser significativement les effectifs par classe et de créer les milliers de postes qui font défaut aujourd'hui !

Le ministère voudrait associer les élus locaux et les syndicats aux futures suppressions de postes. Il voudrait les associer à la mise en place des budgets de guerre et d'austérité qui sacrifient l'École publique à la dépense militaire.

La FNEC FP-FO n'a pas décidé d'acter le budget d'austérité 2026. Elle ne participera pas non plus à la planification des suppressions de postes dans un cadre territorialisé.

Aux 4000 suppression de classes, il faudra encore ajouter les postes préemptés pour les Pôles d'Appui à la Scolarité (plus de 1000 PAS pour la rentrée 2026) qui ont d'une part vocation à remplacer les PIAL et à permettre le contournement des notifications MDPH pour réduire la « compensation » c'est-à-dire les moyens humains et d'autre part pour objectif de substituer du « coaching » à une réelle prise charge des élèves dans des classes ou des structures spécialisées.

Rappelons que plus de 30 000 élèves notifiés n'ont pas de place en structures spécialisés et 50 000 élèves notifiés au moins n'ont aucun suivi par des AESH. Au lieu d'ouvrir les places manquantes dans les classes et structures spécialisées et de créer les postes nécessaires, vous préparez un nouveau projet de loi pour accélérer le démantèlement de l'enseignement spécialisé et la transformation des établissements sociaux et médico-sociaux en dispositifs intégrés. Cette politique catastrophique de démantèlement de l'enseignement spécialisé doit cesser !

La FNEC FP-FO appelle les personnels à poursuivre les mobilisations avec les parents et les élus :

- Annulation de toutes les suppressions de postes et création de tous les postes statutaires nécessaires !
- Création de tous les postes spécialisés et de remplaçants à hauteur des besoins !
- Création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux ! Un statut, un vrai salaire pour un temps plein de 24H pour les AESH ! Abandon des PIAL et des PAS !
- Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 10% et ouverture de discussions pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 2000 !
- Plafonnement des prix du carburant à 1,50 € ! Augmentation immédiate des indemnités kilométriques, de l'ISSR et des frais de déplacement !
- Défense du Statut et du cadre national de l'Ecole !

Projet de plan national de formation 2026-2027 (PNF)

Axes du schéma directeur de la formation continue :

Axe I – Transmettre et faire vivre les valeurs de la République et les principes généraux de l'éducation et du service public

Axe II – Garantir la réussite des élèves, l'épanouissement des enfants et des jeunes par la qualité de l'enseignement et la complémentarité des temps éducatifs

Axe III – Consolider les compétences managériales et de pilotage

Axe IV – Renforcer la professionnalisation liée aux spécificités de certaines missions ou métiers

Axe V – Coopérer pour une école et des ministères inclusifs, accessibles et ouverts à tous

Axe VI – Assurer la sécurité, favoriser le bien-être et la santé des élèves et la qualité de vie et des conditions de travail des agents

Axe VII – Impliquer chaque agent en tant qu'acteur des transitions écologique et numérique au service de la transformation de l'éducation et de l'administration

Axe VIII – Renforcer les compétences des agents jeunesse et sports et leur maîtrise des enjeux et politiques ministériels

Intervention FNEC FP-FO :

Pour la FNEC FP-FO, la formation est un droit pour les personnels et pas un outil de promotion des contre-réformes et des objectifs ministériels.

Ce PNF 2025/2026 concentre beaucoup de nouvelles formations de l'axe 1 « *Transmettre et faire vivre les valeurs de la République et les principes généraux de l'éducation et du service public* » sur des orientations politiques que nous combattons.

La formation « *Former les cadres et les chefs d'établissement à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine* » doit s'appuyer « *sur le vademecum actualisé* » dont nous contestons le contenu. La FNEC FP-FO s'est adressée le 31 mars 2026 à Monsieur le Ministre pour demander le retrait ou a minima la réfection complète de ce vademecum dans le respect des acquis de la recherche historique, de la pluralité des opinions et de l'esprit critique des élèves. Notre fédération a toujours combattu le racisme sous toutes ses manifestations, l'antisémitisme, l'islamophobie, la xénophobie et toutes les discriminations quelles qu'elles soient. La présentation univoque de l'antisémitisme ou de ce qui peut être caractérisé comme antisémite par ce vademecum est pour le moins contradictoire avec les ambitions affichées, qui affirme, le développement chez les élèves de « l'esprit critique » et du respect de la pluralité des opinions.

De même, la formation « *Mettre en œuvre le parcours citoyen* » dont l'objectif est de « *Former les cadres académiques à la mise en œuvre du parcours citoyen et à sa progressivité de l'école au lycée, en lien avec les éducations transversales* », en particulier « *le référent Défense* » et « *les référents académiques mémoire et citoyenneté* » s'inscrit, par anticipation, dans la loi adoptée en première instance le 26 mars à l'assemblée nationale visant à renforcer l'enseignement à la défense dans les collèges et les lycées. Il est inacceptable que partout des postes d'enseignants soient supprimés, des heures d'enseignements réduites et qu'il soit rajouté cet enseignement qui relève en fait de la propagande gouvernementale, complexifiant encore et toujours plus le travail des personnels, au détriment d'autres enseignements disciplinaires. Nous rappelons que la FNEC FP-FO, avec la FSU, la CGT Educ'action et Sud Education, sommes signataires d'un courrier au ministre lui demandant de retirer le guide « *Acculturer les jeunes à la défense* », et de mettre fin aux dispositifs comme les classes défense, les rallyes citoyens, et tout projet reposant sur un partenariat entre École et Armée.

Les formations dans le cadre du dispositif « *collèges en progrès* » sont mises en avant. La FNEC FP-FO rappelle que les personnels rejettent ce dispositif. La formation de ce PNF devrait permettre de « *comprendre et cibler la difficulté scolaire pour permettre à tous les élèves de progresser* » et d'« *accompagner les équipes dans l'évolution de leurs pratiques pédagogiques et organisationnelles, en lien avec les principes d'inclusion, de différenciation et de coéducation* ». Pour les personnels, cela

représente une nouvelle provocation alors qu'ils demandent les créations de tous les postes nécessaires et la baisse des effectifs par classe.

Au sujet de la formation de « pilotage pédagogique de la direction d'école » qui a pour objectif d'« accompagner les directeurs d'école sur le pilotage dans le cadre des textes récents sur les missions du directeur d'école. Concevoir la formation et l'évaluation des directeurs d'école au service de leur développement professionnel, en anticipant la parution du référentiel métier », la FNEC FP-FO rappelle son opposition à la loi Rihac et que les directeurs d'école ne sont pas des personnels d'autorité comme les chefs d'établissement et les inspecteurs. La FNEC FP-FO revendique en revanche que les Formations statutaires de 3 semaines lors de la prise de fonction soient réellement mises en place.

Enfin, la FNEC FP-FO rappelle son opposition à l'inclusion systématique et forcée et au démantèlement de l'enseignement spécialisé. La formation ayant pour objectif de « développer les gestes professionnels des personnels pour répondre aux besoins des élèves à besoins éducatifs particuliers dans le cadre du CAPPEI. Travailler en intercatégorialité et interprofessionnalité au service de l'école inclusive » doit aider à la mise en place des PAS qui ne font que dégrader encore les conditions de travail des personnels et de scolarisation de tous les élèves.

La FNEC FP-FO revendique des formations continues sur l'ensemble des champs disciplinaires, de manière plus large. Les personnels sont en capacité de déterminer eux-mêmes leurs besoins. Les moyens de remplacement largement insuffisants et qui seront encore aggravés par les 4000 suppressions de poste entravent le droit à formation.

Par ailleurs, le remplacement progressif des formations choisies au profit de FIL, parcours Magistère à distance et autres formations imposées ne sont que des outils supplémentaires de territorialisation de l'école.

La FNEC FP-FO rappelle son opposition aux évaluations d'école et d'établissement. Nous refusons que la formation soit dévoyée dans ces évaluations tant inutiles que chronophages.

La FNEC FP-FO dénonce la logique de caporalisation du plan math-français avec la mise en place des constellations dans le 1er degré dont nous demandons toujours l'abandon.

Pour conclure, nous rappelons que la FNEC FP-FO s'oppose aux formations à publics désignés, aux formations pendant les vacances et aux convocations qui se multiplient en dehors du temps de classe qui dégradent encore les conditions de travail.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce PNF 2025/2026.

Vote du texte :

Abstention : UNSA – CFDT

Contre : FSU – **FO** – SNALC – CGT – SUD

Bilan 2025 des lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines (LDGS)

Intervention FNEC FP-FO :

La FNEC FP-FO rappelle son opposition à la loi de transformation de la fonction publique et la mise en place des LDG. Nous refusons l'opacité et remise en cause du paritarisme et la suppression des commissions paritaires qui garantissaient le bon déroulement des opérations de carrière et de mutation.

La FNEC FP-FO n'a pas participé aux différents GT sur ces LDG stratégique. Nous refusons d'élaborer avec le ministère ces LDGS et une feuille de route établissant, au mieux, des vœux pieux sans moyen, ou pire, justifient les contre-réformes que nous combattons. Quelques exemples :

- Comment améliorer l'attractivité ? La FNEC FP-FO revendique l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail. La réforme de la formation initiale ne permettra pas d'améliorer l'attractivité. La FNEC FP-FO est favorable au concours au niveau L3 mais pas à cette réforme qui maintient la masterisation, crée un concours spécial PE, crée un statut élève fonctionnaire, tri et crée des barrages de manière arbitraire comme nous le verrons dans le point suivant.

- Vous traitez la problématique de « *Métier en tension* », avec comme exemple les personnels sociaux et de santé. Quelle « *tension* » ? Il suffit d'ouvrir les postes nécessaires, il y a des candidats aux concours. Il s'agit d'augmenter les salaires et d'améliorer les conditions de travail. L'axe 2 aborde également la mise en place d'une « *gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) par métiers* ». Le ministre cherche à intégrer les organisations syndicales pour qu'elles accompagnent les suppressions de postes alors que l'Ecole manque de tout et que les conditions de travail ne cessent de se dégrader. Ce sera sans la FNEC FP-FO. Enfin, dans cet axe 2 est développé une partie pour « améliorer le processus de recrutement des personnels contractuels ». C'est bien la logique de la LTFP que la FNEC FP-FO combat. Nous rappelons que le statut doit être la norme.

- Comment envisager « *fidéliser les agents* » sans augmenter là aussi les salaires et en continuant de dégrader les conditions de travail ? De même, « *renforcer la médecine de prévention* » Est-ce une provocation ? La FNEC FP-FO refuse la pseudo solution de « *convention de partenariat avec des services de santé au travail interentreprises, protocole de délégation de tâches des médecins aux infirmiers en santé au travail notamment* ».

Point d'étape sur la réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants

Point inscrit à l'ordre du jour, sans que le ministère n'annonce rien de nouveau par rapport au CSA ministériel du 29 janvier (CR envoyé dans la Note d'inFormations n°25 du 3 février 2026).

Intervention FNEC FP-FO :

Nous rappelons encore une fois notre opposition à la masterisation. Dans le cadre de cette réforme, cette exigence de détention master pour la titularisation représente la multiplication des barrages entre l'obtention du concours et la titularisation. Nous dénonçons en particulier le barrage instauré entre le M1 et le M2 si une « *insuffisance manifeste* » est constatée d'une manière totalement arbitraire. Le concours de catégorie A n'a alors qu'une valeur relative avec les différents barrages.

Nous continuons de dénoncer le fait que tous les non lauréats de L3 n'auront pas de place en M1, en lien avec la plateforme « Mon Master », autre étape d'exclusion des études supérieures après parcoursup. Privés de place en Master, ces candidats non retenus vont remplir les rangs des contractuels, au détriment de leur formation et de leur préparation aux concours.

Nous souhaitons réinsister sur notre opposition au concours spécial PE qui a été refusé par la totalité des organisations syndicales, qui en ont unanimement demandé le retrait de la mention dans le décret. Nous continuons à nous opposer à la logique de voir ce concours spécial devenir la voie principale de recrutement des PE, et revendiquons le maintien d'égalité devant le concours, quelle que soit la licence choisie.

Nous dénonçons également à nouveau la fin du recours aux listes complémentaires pour pourvoir à la vacance des postes en cours d'année. Preuve supplémentaire s'il en fallait, que les prétendues recherches d'amélioration de l'attractivité ne sont que de l'affichage. La FNEC FP-FO qui exige le maintien de listes complémentaires avec un nombre de lauréats suffisant pour tous les corps.

Nous demandons toujours que tout détenteur d'un master disciplinaire (« en lien » ou non avec les métiers de l'enseignement et de l'éducation) accède directement à l'année de fonctionnaire stagiaire, sans nécessité de repasser un master alors que le ministère indique que seuls quelques cas exceptionnels de lauréats ayant un master sans lien avec les métiers de l'enseignement et de l'éducation, pourront être nommés fonctionnaires stagiaires. Ils seront déterminés par des commissions académiques, sans aucun cadre national, à l'appréciation de chaque rectorat. Pour la FNEC FP-FO, cette inégalité territoriale qui ne répondra qu'à des considérations budgétaires n'est pas acceptable.